

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2099

présenté par
M. Neuder

ARTICLE 22

À l’alinéa 40, supprimer les mots :

« auquel se réfère l’article L. 732-18 du présent code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression d'une mention superfétatoire.